



Centre Communal d'Action  
Sociale de la Ville de Sarcelles

**ARRÊTÉ**

**Modification de l'arrêté n°2023-006 du 2 novembre 2023  
portant cessation de fonction d'un mandataire suppléant.**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sarcelles,

· Vu l'arrêté n° 83-007 en date du 8 mars 1983 portant institution d'une régie d'avances pour le paiement en espèces d'allocations d'urgence,

Vu les arrêtés n° 83-012 en date du 20 mai 1983, n° 90-016 en date du 15 juin 1990, n° 97-166 en date du 03 septembre 1997, n° 2002-037 en date du 11 mars 2002 et n° 2002-080 en date du 30 mai 2002 portant respectivement modification de ladite régie,

Vu l'arrêté n° 2018-156 en date du 25 octobre 2018 portant modification de la régie d'avances pour le paiement des secours d'urgence (considérant qu'il y avait lieu de créer un compte de dépôt de fonds et de modifier les moyens de paiement),

Vu l'arrêté n° 2021-004 en date du 05 novembre 2021 portant modification de la régie d'avances pour le paiement des secours d'urgence,

Considérant la nécessité de nommer un régisseur titulaire de la régie d'avances pour le paiement des secours d'urgence, et de mettre fin aux fonctions de régisseur mandataire suppléant de Madame Valérie BAYON.

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**ARRÊTE**

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Valérie BAYON en qualité de régisseur mandataire suppléant à compter du 6 novembre 2023

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le Président du Centre Communal d'Action Sociale et le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès qu'il aura caractère exécutoire.

Fait à Sarcelles, le 16 FEV. 2024



La Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale,  
L'adjointe au Maire,

Charlotte RABIH

Le Régisseur titulaire :  
Madame Mergo BASSOT

Notifié le : 16 FEV. 2024

Signature précédée impérativement de la  
formule manuscrite,  
« Vu pour acceptation et avis conforme »

Vu pour acceptation et  
avis conforme

Le Mandataire suppléant :  
Monsieur Meyer KHAYAT

Notifié le : 16 FEV. 2024

Signature précédée impérativement de la  
formule manuscrite,  
« Vu pour acceptation et avis conforme »

Le Régisseur titulaire  
et avis conforme

Le Mandataire suppléant :  
Madame Valérie BAYON

Notifié le : 26.02.24

Signature précédée impérativement de la  
formule manuscrite,  
« Vu pour acceptation et avis conforme »

« Vu pour acceptation et avis  
conforme »